

Commune de VAILHAUQUES

Membres en exercice : 23

Représentés : 9

Absent : 1

Membres présents : 13

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

9 JUILLET 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Hussam AL MALLAK.

Date de la convocation : 04 juillet 2024

Secrétaire de séance : BERNARD Frédéric

Présents : Mesdames et Messieurs AL MALLAK Hussam, BERNARD Frédéric, CAZALS Philippe, LAYALLE Sophie, LOUBET Jean-Louis, MOUYSSSET Zoubida, PELAEZ Antoine, RIGAUX Christine, RUIZ Sylvain, GASTAL Nathalie, SERRANO Christel, ZERRAD Nacera
BARA Kamel

Procurations : WAGNER Ban à RUIZ Sylvain, AZEMAR Vincent à SERRANO Christel, GUEDDARI Ahmed à ZERRAD Nacéra, LAFFORGUE Gérard à RIGAUX Christine, LAPORTE Anne à LAYALLE Sophie, OLIVE Cécile à AL MALLAK Hussam, SAINT PIERRE Claude à BERNARD Frédéric, SANCHEZ Jean-François à MOUYSSSET Zoubida, SAUVAGNAC Laurent à Jean Louis LOUBET

Absente : GORBATOFF Emmanuelle

DELIBERATION : 2024-07-09-11

OBJET : VALIDATION DU PLAN D'ACTION « VAILHAUQUES AGIT POUR LA BIODIVERISTE 2024/2030 »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Vailhauquès est engagé dans la transition écologique depuis plusieurs années déjà. Pionnière en la matière, en 2008, Vailhauquès a été la troisième commune de l'Hérault à adopter un Agenda 21, un programme d'action pour le développement durable.

Dans le contexte d'une équipe municipale renouvelée lors des élections de 2020, les élus se sont engagés à faire de Vailhauquès un « village exemplaire et durable ». La transition écologique et la démocratie participative sont les axes principaux du programme d'action 2020-2026. C'est dans cette dynamique que la collectivité a lancé la réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la période 2021-2024, intitulé « Vailhauquès fait son ABC avec vous », grâce à une subvention obtenue après une candidature auprès de l'Office Français pour la Biodiversité (OFB). L'atlas se termine par la définition d'un plan d'action qui servira de feuille de route à la collectivité pour les années suivant l'ABC.

Pour sa construction, plusieurs temps de concertation ont été organisés sur la commune, afin d'inviter les Vailhauquois à partager leurs idées pour protéger ou valoriser la biodiversité. Cette liste d'actions a été complétée, puis harmonisée et hiérarchisée par ordre de priorité. Une version condensée de ce plan d'action, avec les actions définies comme prioritaires est jointe en annexe.

Conclusions

De l'ABC de Vailhauquès, plusieurs conclusions peuvent être tirées :

- Les inventaires naturalistes ont révélé un patrimoine riche, même en contexte méditerranéen, avec des espèces protégées, en déclin, rares ou patrimoniales comme la Loure d'Europe, la Cistude d'Europe et la Pie-grièche à tête rousse.
- Une cartographie a identifié les zones où la concentration de ces espèces est la plus élevée. La Mosson est un espace à très fort enjeu, tout comme certains milieux ouverts constitués d'une mosaïque d'habitats : vignobles, garrigues et landes.
- L'urbanisation est actuellement la menace la plus importante pour les espèces et leurs habitats.
- Plus de 250 habitants ont participé à au moins une animation nature. Un groupe d'habitants s'est formé et s'est engagé avec des élus dans le groupe projet ABC qui suit et gère l'avancée de l'Atlas.

Engagements

Par la construction d'un plan d'action, la collectivité souhaite définir et ancrer plusieurs engagements :

- Promouvoir les démarches environnementales positives et limiter l'écologie punitive tout en veillant aux atteintes à l'environnement.
- Étendre la dynamique initiée en faveur de la biodiversité pour des changements plus globaux sur les thématiques environnementales (changement climatique, énergie, ressources).
- Faire reconnaître la richesse naturelle de la commune comme un atout pour bien vivre à Vailhauquès.
- Favoriser les capacités de résilience et d'adaptation du territoire
- Mobiliser des compétences internes ou externes pour assurer la bonne réalisation du plan d'action.

Objectifs

Le plan d'action en faveur de la biodiversité s'articule autour de 3 axes d'actions définis comme prioritaires :

Connaître & Partager : Bien que les connaissances du territoire aient augmenté durant les inventaires, celles-ci sont encore imparfaites, notamment pour la flore, qui n'a pas été la cible d'inventaires spécifiques. De nouveaux inventaires pourront être réalisés en incitant les habitants à participer. Il est également important de faire connaître le travail et le résultat de ces 3 ans d'efforts. Ainsi, un grand plan de communication sur la biodiversité sera mis en œuvre.

Mobiliser : Comme pour son ABC, la collectivité souhaite impliquer les habitants dans son plan d'action. Ainsi, la commune s'engage à soutenir les démarches environnementales des entreprises, des agriculteurs et des résidents. Elle souhaite également promouvoir ses propres démarches participatives, comme la création d'une aire terrestre communale. Basé sur le principe de l'aire terrestre éducative et sur la méthodologie du poulailler communal, l'objectif de cette démarche est de proposer une parcelle communale à un groupe d'habitants motivés et de leur confier le suivi et la gestion écologique du milieu.

Gérer : Plusieurs actions sur la gestion du territoire pourront être menées par la commune de Vailhauquès. Pour assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité, la collectivité pourra intégrer les résultats de l'ABC dans son PLU, en modifiant notamment certaines réglementations sur les zones à fort enjeu écologique, et acquérir du foncier dans ces mêmes zones. Dans un objectif de transition écologique globale, de nombreuses autres actions pourront être mises en place dans d'autres thématiques comme l'écomobilité ou la gestion des espaces verts. Pour assurer la réalisation de ces actions, la collectivité souhaite faire monter en compétences ses services, et s'engager dans la dynamique Territoire engagé pour la Nature, un label renouvelable tous les 3 ans qui vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité.

Le plan d'action 2024-2030 de Vailhauquès démontre son engagement en faveur de la transition écologique. En mobilisant élus, habitants et associations, la commune se dirige vers un avenir durable et résilient, axé sur la préservation du patrimoine naturel et la participation citoyenne.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **S'ENGAGE en faveur de la biodiversité en travaillant sur la mise en œuvre de ce plan d'action entre 2024 et 2030**

Ainsi délibéré les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Hussam AL MALLAK

Le secrétaire de séance,

Frédéric BERNARD



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Frédéric Bernard".

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision.

- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site internet de la commune le

Déposé en préfecture le :

Le Maire,

11 JUL. 2024

